



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le jeudi 13 mars 2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, **en séance publique**, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 25 MARS 2025
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 25 février 2025
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus locaux en **2024** (information ne donnant ni lieu à débat ni lieu à délibération du conseil)
- 5- Budget Primitif **2025** du budget annexe Unité de Production d'Electricité
- 6- Subventions aux associations
- 7- Vote des taux d'imposition **2025** de la fiscalité directe locale communale
- 8- Budget Primitif **2025** du budget principal Commune (subvention au CCAS incluse)
- 9- MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux pour la réhabilitation de la salle du Chêne
- 10- Non application des pénalités de retard pour le MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux pour l'opération « installation d'un ascenseur extérieur et aménagement de la façade nord de la mairie »
- 11- Fonctionnement de l'ACCEM de Gargas – Fixation des tarifs
- 12- Modification du tableau des effectifs du personnel territorial titulaire

- 13- Maintien du Régime Indemnitaire pendant les absences pour raisons de santé : modification de la délibération n° 2018-052 du 19 septembre 2018 modifié par la délibération n° 2020-68 du 2 décembre 2020 relative au régime indemnitaire du personnel communal
- 14- Maintien du Régime Indemnitaire pendant les absences pour raisons de santé : modification de la délibération n° 2024-11-19-71 du 19 novembre 2024 relative à l'institution du nouveau régime indemnitaire pour les agents des cadres d'emplois des agents de police municipale et des gardes champêtres
- 15- Institution du forfait « mobilités durables »
- 16- Délibération pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires – Abrogation des délibérations du 16 décembre 2002 et n° 2006-145 du 6 novembre 2006
- 17- Dépassement horaire du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour certaines périodes limitativement énumérées
- 18- Cession amiable de terrains à titre onéreux d'une partie la parcelle B731, classée en zone Ng, sise les Tamisiers, correspondant à une remise située à la pointe sud de la parcelle d'une superficie de 47 m².
- 19- Permis de démolir (démolition partielle) d'une partie du bâtiment (logements communaux) situé sur la parcelle AA173, 476 avenue des Cordiers
- 20- Projet d'aménagement sur la parcelle C584 d'une superficie de 9 390 m², classée en zone Uc, sise les Billards
- 21- Demande de subventions auprès de l'Europe dans le cadre de l'AAP (Appel A Projets) FEDER (Fonds européen de développement régional). Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER - FSE+ (Fonds social européen) – FTJ (Fonds pour transition juste) 2021-2027. AAP « soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien »
- 22- Questions diverses

Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER

